

Article 1 :

Trois journées d'inscription sont prévues au dojo (complexe Armand Gauvrit) :

- le samedi 3 juillet 2021 de 09h30 à 11h30 ,
- le mercredi 1 septembre 2021 de 19h00 à 20h00 ,
- le samedi 4 septembre 2021 de 11h00 à 12h00.

Article 2 : Le nombre de participant par séance est limité comme défini-dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Année de naissance (âge indicatif)	Mercredi	Effectif maxi	Samedi	Effectif maxi
EVEIL Débutant.	2017 4ans	14h/14h55	20		
EVEIL Confirmé	2016 5ans	15h/15h55	20	9h30/10h30	30
POUSSINETS	2014/2015 6/7 ans	16h/16h55	30		
POUSSINS	2012/2013 8/9 ans	17h00/18h30	30	10h30/11h30	30
BENJAMINS	2010/2011 10/11 ans				
MINIMES / CADETS	2006/2009 12/15 ans	18h45/20h30	35		
ADOS/ADULTES	<2006 >=14ans				
TAÏSO	<2006 >=14ans			11h30/13h00	35

Le cumul des cours du mercredi et samedi est possible.

Une répartition des effectifs pourra être réalisée en début de saison en accord avec les parents et le professeur pour équilibrer les effectifs de chaque cours.

Article 3 : Une inscription est validée sur : **paiement de la cotisation annuelle et sur présentation d'un certificat médical précisant l'absence de contre indication de l'adhérent à la pratique du Judo en compétition(pour les majeurs) ou de l'attestation de saisie de questionnaire santé et la saisie de demande de licence sur le site <https://www.ffjudo.com/inscription-licence> .**

Article 4 : Un adhérent dont l'inscription n'est pas validée est placé sur liste d'attente.

Article 5 : Les entraînements débutent le mercredi 8 septembre et ou samedi 11 septembre.

Article 6 : Pour les nouveaux adhérents, le 1er cours sera un cours d'essai.

En cas d'essai non concluant, le remboursement de la cotisation sera intégral **sur demande** de l'adhérent ou de son représentant légal à la fin d'un de ces cours.

Article 7 : Toute participation à un cours à partir du samedi 2 octobre 2021 ne sera plus considéré comme un cours d'essai.

Article 8 : Passé les cours d'essai, la cotisation hors licence ne sera remboursée pour les trimestres non commencés que sur avis médical ou justificatif de déménagement (chaque cas sera étudié par le bureau).

Article 9 : Seuls pourront participer aux cours qu'il soit d'essai ou non, les adhérents ayant fait valider leur adhésion par le bureau.

Article 10 : Les parents ou représentants légaux des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur à chaque entraînement afin d'éviter que les enfants ne restent sans surveillance.

Article 11 : Le club n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur entraînement comme défini-dans le tableau ci-dessus.

Article 12 : Il est demandé aux adhérents de venir et de repartir en tenue autre que le kimono et de se changer dans les vestiaires.

Article 13 : Les judokas doivent se présenter en kimono à l'heure du début du cours sur le tatami.

Article 14 : Il est interdit de monter sur le tatami avec ses chaussures de se déplacer en dehors pied nu. Il est conseillé de venir avec des «tongs».

Article 15 : Pour le respect de chacun, merci de veiller à votre hygiène pour participer à l'entraînement.

Article 16 : Pour le respect des judokas et de leur professeur, nous demandons aux parents et accompagnateurs de ne pas rester pendant les cours.

Article 17 : Le club n'est pas responsable de la détérioration ou du vol des effets personnels des adhérents.

Article 18 : Un cahier de présence sera tenu à jour par l'enseignant.

Article 18 : Pas de cours de judo pendant les vacances scolaires.

Article 19 : Pour le respect du cours précédent et du professeur, le SILENCE est de rigueur.

Article 20 : Mesures particulières liées à la COVID 19 : L'adhérent s'engage à respecter les mesures du protocole définies par le club et la fédération .

Les membres du bureau

La vie du club, les compétitions... tout est sur Internet.

Inscrivez-vous à la Newsletter sur : <http://judo-club-pazenaiss.ffjudo.com>

Pour nous joindre : judoclubpazenaiss44@gmail.com

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.